

Image not found or type unknown



DONATION a un enfant majeur

Par **CIEL**, le **07/08/2013** à **12:29**

Bonjour,

Ma mère a fait une donation à l'un de ses enfants.

Elle a tout fait, tout payé en passant par un notaire pour que mon frère (majeur) n'ait rien à payer en cas de décès.

1- Y aurait-il quelque chose quand même à payer par mon frère en cas de décès ?

2- Ils habitent la même maison : l'enfant a t-il le droit de payer la taxe foncière et habitation si ma mère se trouve en difficulté financière ?

Merci pour toutes vos réponses.

Cordialement.